

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 330/2022

A la Société **SAFTHY GROUP Sarl**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 02, conclu avec l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire « ANAT », pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-neuf mille cinq cent septante-cinq, cinquante-six centimes (USD 39 575,56) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 277 (dollars américains deux cent septante-sept).

Fait à Kinshasa, le 11/11/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i